

**SUBVENTIONS****Armée du Salut: la Ville de Genève reçoit des explications**

La polémique autour de l'Armée du Salut arriverait-elle à son terme? Philippe Aegerter, directeur du Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de la Ville de Genève, annonçait hier que la ponction prélevée par le siège de l'organisation à sa filiale du Cœur des Grottes, seule concernée par les subsides municipaux, ne lui paraît pas excessive. Le siège central avait facturé à l'établissement genevois 1,82% de ses recettes pour diverses prestations telles l'administration des salaires ou la gestion de l'informatique. En attendant des éclaircissements quant à ce prélèvement, la Ville avait gelé les subventions octroyées au Cœur des Grottes, imitant ainsi le canton. Satisfait des réponses obtenues, M. Aegerter indique tout de même vouloir vérifier si les droits de superficie sont correctement contrôlés. Le directeur du département soulève enfin la possibilité que la Ville n'accorde plus de subventions au Cœur des Grottes, en raison de sa fortune trop conséquente pour avoir droit à un subside. Du côté de l'Etat, le directeur du Département de la solidarité et de l'emploi François Longchamp a reçu hier la réponse de l'Armée du Salut. Selon Pierre Reift, responsable de la communication au sein de l'organisation, M. Longchamp aurait accordé un entretien à cette dernière. Ce que dément le magistrat. Contacté par téléphone, il indique «qu'une fois de plus, l'Armée du Salut donne des informations qui ne correspondent pas à la réalité». JLT